Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne

Ardennaise

2014/84

Paraphe: |



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DELIBERATION n°DC2014/77

Nombre de membres:

En exercice: 125

Présents: 96

Votants: 104 (dont 8 pouvoirs)

POUR: 103 (100%)

CONTRE: 00

ABSTENTION: 01

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence

de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation: 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART M.; BEGNY A.; COSSON P.; COURAULT J.; DAPPE C.; DEVER MH; FABRITIUS B.; FOURCART MH; HERBAY C; JACQUET G.; LEFORT S.; LENFANT M.; LESUEUR P.; MASLACH MO; MELIN P.; MERCIER A.; NOIRANT L.; PASSERA K.; PAYEN F.; PIEROT C.; RAULIN S.; ROGER M.; SEMBENI A.; THOMAS A. et Messieurs ADAM C.; ADIN M.; ALBAUD G.; BARDIAUX F.; BEBIN P.; BESANCON T.; BESTEL D.; BOUILLON D.; BOUILLON M.; BOXEBELD P.; BROYER J.; BRUAUX R.; CANIVENQ R.; CARPENTIER D.; CARRE J.; COLIN M.; COLSON D.; CORNEILLE JP.; COURVOISIER CLEMENT F.; DANNEAUX D.; DARCQ P.; DEBOURCES C.; DEGLAIRE G.; DEMISSY P.; DUGARD Y.; GROSSELIN J.; HAULIN B.; JUILLET B.; LAHOTTE H.; LAMY D.; LANTENOIS J.; LAURENT CHAUVET P.; LE GALL JF; LESOILLE P.; LONGHAIS C.; LORIN D.; MALVAUX A.; MANCEAUX C.; MAS R.; MASSON JP; MATHIAS F.; MEENS F.; MEIS M.; MIELCAREK C.; MULLER JC; NANJI L.; NICOLITCH C.; NIZET D.; NIZET J.; OUDIN H.; PAYEN G.; PHILIPPE A.; PIC JY; PIERSON F.; POTRON F.; RENARD D.; SCHWEMMER M.; SEMBENI A.; SIGNORET F.; SINGLIT B.; SOUDANT G.; THIERON V. THIERY P.

Représentés: M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F.; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J.; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C.; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G.; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C.; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O.; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

OBJET: ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ARDENNES

Vu les statuts de la 2C2A, notamment leur article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté »;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 13 décembre 2011 approuvant le principe d'adhésion de la 2C2A à l'Agence de Développement économique des Ardennes dans l'attente d'obtenir les conditions de financement et de représentation au sein du Conseil d'Administration de manière précise ;

Vu le projet de statuts de l'Agence de Développement Economique des Ardennes Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- CONFIRME l'Adhésion de la 2C2A à l'Agence de Développement Economique des Ardennes
- ADOPTE les statuts de l'association tels que présentés
- PREND ACTE du montant estimé de la cotisation 2014, soit 5 886.56 euros
- DESIGNE les représentants de la 2C2A au sein de l'Assemblée générale comme suit : M. Francis SIGNORET, titulaire, et Yann DUGARD, suppléant
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 6 OCT. 2014